

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 11 (1882)

Heft: 1

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en retiennent au moins les idées principales et les mots essentiels. Entre deux écoles ayant lu jusqu'à ce jour, la première cent trente pages, la seconde trente pages seulement, l'avantage est tout en faveur de celle-ci : je puis citer des noms.

3° De commencer les exercices de composition française dès les premières années d'école : phrases, résumés de lectures, reproduction écrite des leçons de choses, petits récits, etc. Je touche ici à l'un de nos grands défauts. Les écoles où des exercices suivis de composition n'ont été faits que par le cours supérieur sont beaucoup trop nombreuses.

4° De faire aussi souvent que possible des dictées préparées, c'est-à-dire de dicter des passages du livre de lecture désignés d'avance et étudiés par les élèves. Ce procédé, commencé avec les plus jeunes et continué avec persévérance, suffirait à lui seul pour donner aux enfants une bonne orthographe.

Pour ne pas prolonger trop cette correspondance, je renvoie à plus tard les observations auxquelles pourraient donner lieu les écoles du soir. Qu'il me suffise de signaler de nouveau à l'attention des maîtres le *Guide pratique pour la préparation aux examens de recrues*, publié dernièrement par l'imprimerie Akermann, à Bulle. Cet ouvrage devrait se trouver entre les mains de tous les élèves des cours de perfectionnement.

Agréez, etc.

M. PROGIN, inspecteur.



AVIS

Le *Bulletin pédagogique* inaugure aujourd'hui sa onzième année d'existence. Le temps, qui use tout ce qui ne repose que sur des intérêts matériels, n'a fait qu'accroître les forces et augmenter la vitalité de notre société. En effet, les sujets à traiter se multiplient, les questions scolaires à résoudre abondent ; c'est pourquoi le Bulletin paraîtra plusieurs fois cette année avec un supplément de 16 pages. Le premier sera joint au numéro du premier février.

Pour subvenir aux dépenses occasionnées par la publication des suppléments qui paraîtront, la Société fribourgeoise d'éducation a décidé, dans son assemblée de Bulle, que l'abonnement au Bulletin pédagogique serait fixé à 2 fr. 50 cent. Malgré cette légère augmentation, nous avons la conviction que tous nos anciens abonnés nous resteront fidèles.

Le numéro de janvier sera aussi envoyé à un certain nombre de personnes qui ne recevaient pas notre Bulletin, nous espérons que le plus grand nombre le conserveront. Celles qui ne voudraient pas s'y abonner, sont priées de renvoyer dans la première quinzaine de janvier, ce numéro *spécimen*, avec le mot *refusé* et leur signature.

Les Valaisans, contrairement à ce qui se faisait ces années dernières, recevront le Bulletin directement depuis Fribourg. Lorsqu'ils auront des réclamations à formuler, ils voudront bien s'adresser aux personnes mentionnées en tête et sur la couverture.

Les abonnements se prendront en remboursement par la poste, avec le numéro de février.

BLANC-DUPONT.